

Guide pratique

FERMETURE D'ENTREPRISE

Tout ce qu'il faut savoir pour fermer proprement — et éviter les relances en 2026.

Dissolution • Liquidation • Radiation • Mise en sommeil • Procédure judiciaire •
Checklists



Sommaire

1. Introduction	p. 3	11. Mettre en sommeil	p. 13
2. Choisir le bon mode	p. 4	12. Liquidation judiciaire : quand ?	p. 14
3. Avant de fermer	p. 5	13. Procédure & conséquences	p. 15
4. Fermer une entreprise individuelle	p. 6	14. Liquidation judiciaire simplifiée	p. 16
5. EI : dossier complet & vigilance	p. 7	15. Alternatives à la fermeture	p. 17
6. Fermer une société	p. 8	16. Checklists prêtes à l'emploi	p. 18
7. Étape 1 - Dissolution	p. 9	17. Dossier « difficultés »	p. 19
8. Étape 2 - Liquidation	p. 10	18. FAQ (1/2)	p. 20
9. Étape 3 - Radiation	p. 11	19. FAQ (2/2)	p. 21
10. Dépôt en ligne vs dépôt papier	p. 12	20. Conclusion	p. 22



Comment utiliser ce guide

Lisez-le dans l'ordre pour une vue complète, ou piochez les pages qui répondent à votre question.

Chaque section contient des points de vigilance, des exemples concrets et des CTA cliquables pour passer à l'action.

Fermeture d'entreprise 2026

Le guide clair pour fermer proprement, éviter les relances et sécuriser vos démarches.



Pourquoi ce guide ?

Fermer une entreprise, ce n'est pas seulement arrêter l'activité : c'est aussi déclarer, régulariser et radier correctement pour éviter les surprises (URSSAF, impôts, CFE, comptes bancaires, contrats). En 2026, la majorité des formalités passe par le Guichet unique et certaines pièces sont devenues incontournables (attestations de régularité, justificatifs cohérents, etc.). Ce guide vous donne une méthode simple, des repères de délais et des checklists prêtes à l'emploi.

45 jours
déclarer la cessation
des paiements

30 jours
délai courant pour
certaines formalités

3 ans
dissolution - liquidation
(max. en principe)



Clair

Définitions simples, étapes et documents indispensables selon votre situation.



Concret

Exemples de dossiers complets, mini schémas, erreurs fréquentes + solutions.



À jour 2026

Guichet unique, attestations, délais clés et points de vigilance.

[Fermer mon entreprise](#)

Choisir le bon mode de fermeture

Volontaire, temporaire (mise en sommeil) ou judiciaire : comment décider ?



Volontaire

Vous décidez d'arrêter définitivement.

- EI : radiation + régularisation fiscale
- Société : dissolution - liquidation - radiation (ou TUP selon cas)



Temporaire

Vous mettez l'activité en pause.

- EI : 1 an max (selon activité)
 - Société : 2 ans max
- L'entreprise existe toujours et garde des obligations.



Judiciaire

En cas de cessation des paiements.

- Le tribunal ouvre une procédure
- Nomination d'un liquidateur judiciaire
- Vente des actifs, arrêt des poursuites.



Mini check : quelle voie pour vous ?

1) Votre activité est-elle arrêtée définitivement ?

- Oui : fermeture volontaire (EI ou société).

2) Vous voulez seulement geler l'activité (contrats, saisonnalité, attente d'un repreneur) ?

- Oui : mise en sommeil (durée limitée).

3) Votre entreprise ne peut plus payer ses dettes exigibles avec sa trésorerie disponible ?

- Oui : parlez rapidement à un professionnel - la liquidation judiciaire peut s'imposer.

[Parler à un consultant](#)

Avant de fermer : sécuriser le terrain

Une fermeture réussie se prépare : contrats, fiscalité, social, banque.



À vérifier (tous statuts)

- Contrats en cours : bail, abonnements, assurances, fournisseurs.
- Banque : encaissements en attente, prélèvements, TPE/terminaux.
- Clients : factures à émettre, créances à relancer.
- Stocks/actifs : inventaire, cession ou mise au rebut.
- Salariés : calendrier, documents, solde de tout compte.
- Propriété intellectuelle : nom de domaine, marque, licences.



À anticiper (fiscal - social)

- Dernières déclarations : TVA, impôt, CFE (souvent prorata).
- Régularisation URSSAF : dernière base, radiation, attestations.
- Si société : comptes de liquidation, boni/mali, PV.
- Si difficultés : alerte sur la cessation des paiements (délai 45 jours).
- Archivage : gardez vos pièces (contrats, factures, compta) plusieurs années.



Bon réflexe : un dossier 'fermeture'

Créez un dossier unique (physique ou cloud) avec : PV/décisions, Kbis, statuts, identité du déclarant, preuves de parution (annonces légales/BODACC), comptabilité de clôture, et échanges administratifs. Vous gagnerez du temps et éviterez les incohérences entre pièces.

[Évaluer ma situation](#)

Fermer une entreprise individuelle

EI, micro-entreprise, profession libérale : la radiation en 2 temps.



Étape 1 : déclaration de cessation

La cessation d'activité se déclare en ligne (Guichet unique). Vous indiquez la date de cessation et complétez le formulaire interactif.

À préparer : SIREN/SIRET, adresse, activité, date, pièces d'identité si demandées.



Étape 2 : dernières déclarations

Dans les 60 jours suivant la cessation, vous effectuez les dernières déclarations :

- chiffre d'affaires (cotisations)
- impôt (mise à jour de la déclaration)
- TVA : 30 j (réel normal) ou 60 j (réel simplifié) si concerné.

La CFE reste due, souvent avec demande de prorata.

Repères de délais (indicatifs)



[Faire ma radiation \(EI\)](#)

EI : dossier complet, conséquences, après fermeture

Les points qui évitent les relances et les oublis.



Exemple : dossier complet (EI)

- Informations : SIREN/SIRET, activité, adresse
- Date de cessation + justification interne (facultatif)
- Relevé des dernières factures émises/encaissées
- TVA : dernier état des ventes/achats si concerné
- Attestations / échanges URSSAF et fisc si disponibles
- RIB/banque : liste des prélèvements à arrêter



Après la radiation

La fermeture entraîne notamment :

- radiation du RNE et suppression du Sirene
- arrêt des affiliations professionnelles sociales
- régularisation fiscale (imposition immédiate des bénéfices, plus-values éventuelles).

Gardez vos justificatifs et la confirmation de radiation : c'est votre preuve en cas de relance.



Erreurs fréquentes – et solutions

- Date de cessation incohérente (factures après J0) : choisissez une date réaliste et clôturez les ventes.
- TVA oubliée : vérifiez votre régime, faites la dernière déclaration dans les délais.
- CFE : demandez le prorata si vous cessez en cours d'année.
- Relances URSSAF : conservez le justificatif de radiation + la dernière déclaration.
- Banque : stoppez prélèvements, résiliez TPE/abonnements.

[Vérifier mon dossier](#)

Fermer une société

SAS, SARL, SCI... la fermeture se fait en plusieurs étapes structurées.



Le parcours classique



1. Dissolution

Décision des associés +
annonce légale + dépôt



2. Liquidation

Inventaire, vente des
actifs, apurement des
dettes, comptes



3. Radiation

Annonce fin de
liquidation + dossier +
attestations



Cas particulier : TUP

Pour certaines sociétés unipersonnelles (ex. EURL/SASU) dont l'associé unique est une personne morale, la dissolution peut se faire par transmission universelle de patrimoine : l'actif et le passif sont transmis à l'associé unique. Cela simplifie le schéma, mais impose une publicité et des délais d'opposition.



Durée : le repère des 3 ans

En principe, la dissolution-liquidation doit être finalisée dans un délai maximum de 3 ans. Une prorogation peut être demandée si la liquidation nécessite plus de temps (actifs à céder, contentieux, etc.).

Le bon réflexe : planifier les étapes dès la décision de dissolution.

Fermer ma société

Étape 1 - Dissolution

Décision des associés, publicité et dépôt du dossier.



1) Vote et PV de dissolution

Les associés (AGE) votent la dissolution et nomment un liquidateur (gérant, associé, tiers). Le procès-verbal précise : date, motif, identité du liquidateur, siège de liquidation, pouvoirs.

Bon à savoir : l'enregistrement du PV aux impôts n'est plus obligatoire (démarche possible et gratuite dans certains cas).



2) Formalités (souvent sous 30 jours)

Le liquidateur réalise les formalités :

- publier un avis de dissolution dans un journal d'annonces légales
- déposer la formalité en ligne (Guichet unique) avec les pièces : PV, identité, non-condamnation, attestation de parution.

À l'issue : obtention d'un Kbis mentionnant la société en liquidation.



Exemple : dossier complet (dissolution)

- PV de dissolution signé + siège de liquidation
- Pièce d'identité du liquidateur + déclaration de non-condamnation
- Attestation de parution (annonce légale)
- Statuts à jour + Kbis récent si demandé
- Coordonnées de contact (email/téléphone) pour les retours d'administration

Dissoudre ma société

Étape 2 - Liquidation amiable

Réaliser l'inventaire, apurer le passif et établir les comptes de liquidation.



Rôle du liquidateur

Le liquidateur représente la société vis-à-vis des tiers. Il :

- dresse l'inventaire (actif/passif)
- réalise les actifs (vente, recouvrement)
- règle les dettes et met fin aux contrats (salariés, fournisseurs, bail...)
- prépare les comptes et le bilan de liquidation.



Boni vs mali

- Boni : actif - passif positif (reliquat à répartir).
- Mali : actif insuffisant (perte).

En cas de boni, une fiscalité peut s'appliquer (plus-values selon situation). La répartition suit les règles prévues (statuts/participation).



Erreurs fréquentes - et solutions

- Oublier des dettes : faites un état complet (fournisseurs, taxes, prêts, litiges).
- Actifs mal valorisés : documentez (inventaire, justificatifs, cessions).
- Comptes de liquidation imprécis : utilisez un modèle et faites relire si besoin.
- Contrats en cours : résiliez et conservez les accusés de réception.
- Banque : anticipez la clôture du compte après le règlement des opérations.

Clôturer la liquidation

Étape 3 - Radiation

La dernière formalité : publier, déposer, obtenir la radiation.



Pièces usuelles

- PV de clôture de liquidation signé
- Comptes/bilan de liquidation approuvés
- Attestation de parution (fin de liquidation)
- Dépôt en ligne via le Guichet unique + paiement des frais.



Point 2026 : attestations

Pour certaines radiations après liquidation amiable, il est désormais obligatoire de fournir :

- une attestation de régularité fiscale (SIE)
- une attestation de régularité sociale (URSSAF).

Anticipez : ces pièces peuvent prendre du temps à obtenir.



Après dépôt : réception, publication, accès

Après le dépôt :

- vous recevez un accusé/récépissé (conservez-le)
- la radiation est publiée (références consultables)
- votre Kbis est mis à jour (ou un avis de situation) ; l'entreprise disparaît des registres.

Conseil : archivez PV, annonces et attestations avec vos pièces comptables.

[Demander la radiation](#)

Dépôt en ligne vs dépôt papier

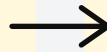
En 2026, l'en ligne est la norme, mais le comparatif aide à comprendre.

Mini schéma



Dépôt papier

- Rendez-vous/dépôt au greffe
- Allers-retours si pièce manquante
- Délais variables selon greffe
- Moins de suivi en temps réel



Dépôt en ligne

- Parcours guidé (Guichet unique)
- Upload des pièces + paiement
- Suivi des statuts de dossier
- Moins de risques d'oubli



Coûts & délais - repères (indicatifs)

Situation	Frais (indicatifs)	Délais (indicatifs)
EI - radiation	0 € de formalité (Guichet unique)	Quelques jours à 1 mois
Société - dissolution	Annonce légale + frais dossier	Souvent < 30 jours après décision
Société - radiation	Annonce fin + frais radiation	Variable (selon dossier)
Mise en sommeil	Env. 100 € EI / 200 € société	Déclaration sous 30 jours

[Obtenir un accompagnement](#)

Mettre en sommeil

Suspendre l'activité sans fermer : repères 2026 (durées, obligations, reprise).



Entreprise individuelle

- Déclaration dans les 30 jours sur le Guichet unique.
- Durée : 1 an max (parfois renouvelable selon activité).
- Obligations : compta minimale, impôts, cotisations sociales.
- TVA souvent dispensée (selon situation).



Société

- Décision du dirigeant (sauf statuts contraires).
- Durée : 2 ans max.
- Mention sur le Kbis + publicité (annonce).
- Obligations maintenues : comptabilité, AG annuelle, dépôt des comptes, cotisations si salariés.



À l'issue de la mise en sommeil

Reprendre

Relancer l'activité +
déclaration de reprise



Fermer

Dissolution/liquidation
ou radiation



Attention

Dépassement de durée
: risque de radiation
d'office

Mettre en sommeil

Liquidation judiciaire : quand ?

Quand l'entreprise ne peut plus faire face à ses dettes exigibles.



Conditions clés

La liquidation judiciaire est ouverte lorsque :

- l'entreprise est en cessation des paiements
- la situation est irrémédiablement compromise.

Le dirigeant doit agir vite : la déclaration de cessation des paiements se fait en principe dans les 45 jours.



Dossier à préparer

La demande nécessite un dossier clair :

- état actif/passif
- liste des créanciers et montants
- trésorerie, dettes exigibles, échéancier
- derniers comptes, situation comptable
- effectifs, contrats, baux, procédures en cours.



Erreurs fréquentes - et solutions

- Tarder : notez la date de cessation des paiements, consultez rapidement.
- Dossier incomplet : préparez un tableau des dettes + pièces justificatives.
- Confondre difficulté passagère et cessation : une conciliation/sauvegarde peut être préférable.
- Oublier les salariés : anticipez les impacts RH et documents.

[Parler à un expert](#)

Procédure & conséquences

Comprendre les étapes et les effets (intérêts, poursuites, salariés).

Étapes simplifiées

1

Jugement d'ouverture

Nomination liquidateur

2

Réalisation des actifs

Vente, recouvrement

3

Clôture

Radiation



Effets immédiats

- Arrêt des poursuites individuelles : les créanciers doivent déclarer leurs créances.
- Arrêt (souvent) du cours des intérêts, avec exceptions.
- Exigibilité immédiate de certaines dettes (ex. prêts).
- Le liquidateur gère la procédure et représente l'entreprise.



Salariés & clôture

- Les contrats de travail peuvent être rompus rapidement selon la procédure.
- Un jugement de clôture met fin à la procédure et entraîne la radiation.

À retenir : la liquidation judiciaire est une fermeture décidée par le tribunal.

Obtenir un diagnostic

Liquidation judiciaire simplifiée

Une procédure accélérée, parfois obligatoire selon la taille de l'entreprise.



Conditions (repères)

En plus de la cessation des paiements et de la situation compromise, il faut généralement :

- pas de bien immobilier
- moins de 5 salariés sur les 6 derniers mois
- chiffre d'affaires annuel HT \leq 750 000 €.

Le tribunal peut décider l'application du régime simplifié.



Objectif

Accélérer : inventaire allégé, délais réduits, cession des actifs plus rapide.

Repère : la clôture peut intervenir en quelques mois (selon complexité et actifs).



Déroulé simplifié

- 1) Jugement d'ouverture et nomination du liquidateur.
- 2) Réalisation rapide des actifs (vente, recouvrement).
- 3) Vérification des créances et répartition selon l'ordre légal.
- 4) Clôture (insuffisance d'actif ou extinction du passif) et radiation.

Conseil : même 'simplifiée', la procédure reste technique - faites-vous assister.

Être orienté

Alternatives à la fermeture

Avant la liquidation : conciliation, sauvegarde, redressement.



Sauvegarde

Pour les entreprises en difficulté sans cessation des paiements. Objectif : se protéger et négocier un plan avec les créanciers. Une période d'observation peut être ouverte (renouvelable).



Redressement

Pour les entreprises en cessation des paiements mais dont la situation n'est pas irrémédiablement compromise. Objectif : poursuivre l'activité via un plan de continuation ou de cession.



Mini schéma : parcours 'difficultés'



Conseil : plus vous agissez tôt, plus les options sont ouvertes.

[Diagnostiquer ma situation](#)

Checklists prêtes à l'emploi

Pour passer à l'action sans rien oublier.



Checklist EI / micro

- Date de cessation validée (plus de factures après J0)
- Déclaration Guichet unique effectuée
- Dernier CA déclaré (URSSAF)
- Dernière TVA (si concerné) - 30 j / 60 j
- Demande prorata CFE (si utile)
- Résiliation contrats / banque / TPE
- Archivage des preuves (accusés, déclarations)



Checklist société

- PV dissolution + nomination liquidateur
- Annonce légale dissolution + dépôt Guichet unique
- Inventaire actif/passif + opérations de liquidation
- PV clôture + comptes de liquidation
- Annonce légale fin de liquidation
- Attestations régularité fiscale + sociale (si requises)
- Dépôt radiation + suivi + archivage



Aller plus loin

Retrouvez nos outils, ressources et guides pour gérer, modifier ou fermer votre entreprise sans friction.

[Voir nos ressources](#)

[Contacter SocieTix](#)

Dossier 'difficultés'

Quand la situation se tend : documents utiles avant tribunal/procédure.



Pièces financières

- Balance âgée clients/fournisseurs
- Liste dettes exigibles + échéances
- Trésorerie disponible + prévisionnel 8 semaines
- Derniers comptes annuels + situation intermédiaire
- Contrats de prêts, cautions, leasing
- Litiges en cours (prud'hommes, contentieux)



Pièces opérationnelles

- Effectifs, contrats de travail, salaires dus
- Bail, sous-traitants, abonnements clés
- Inventaire des stocks et immobilisations
- Liste des assurances + sinistres
- PV/AG, statuts, Kbis, bénéficiaires effectifs
- Coordonnées des principaux créanciers



Point de vigilance

Si vous approchez la cessation des paiements, n'attendez pas : certaines démarches sont encadrées par des délais stricts. Un échange rapide peut vous éviter une mauvaise orientation.

Être rappelé

FAQ

Les questions les plus courantes sur la fermeture d'entreprise.



FAQ - 1/2

Peut-on fermer gratuitement ?

La radiation d'une EI est en général gratuite côté formalité, mais il peut rester des coûts (CFE, régularisations). Pour une société, il faut souvent prévoir au minimum les annonces légales et frais administratifs.

Je peux encore facturer après la date de cessation ?

Idéalement non : évitez les incohérences. Si nécessaire (régularisations), documentez et ajustez la date.

Dois-je garder mes documents après la fermeture ?

Oui. Conservez contrats, factures, justificatifs, PV et déclarations. Ils servent en cas de contrôle ou litige.

Que faire si je souhaite arrêter sans fermer ?

La mise en sommeil peut être adaptée, mais elle garde des obligations (compta, fiscal, social).

Quelle différence entre dissolution et radiation ?

La dissolution décide la fin de la société. La radiation est la suppression des registres, généralement après liquidation.

[Poser ma question](#)

FAQ

Suite - cas particuliers.



FAQ - 2/2

Une société peut-elle rester en sommeil au-delà de 2 ans ?
Non, la durée est limitée. Au-delà, la société s'expose à une radiation d'office.
Anticipez une reprise ou une fermeture.

Que se passe-t-il si je ferme sans déclarer ?
Vous risquez des appels de cotisations/impôts, des relances, voire une radiation d'office avec complications. Mieux vaut déclarer proprement et conserver les preuves.

Et si j'ai des dettes ?
En volontaire, la société doit apurer ses dettes pendant la liquidation. Si l'entreprise est en cessation des paiements, une procédure judiciaire peut être nécessaire.

Liquidation amiable ou judiciaire ?
Amiable : décision des associés + capacité à régler le passif. Judiciaire : tribunal, cessation des paiements.

Les attestations fiscale/sociale sont-elles toujours nécessaires ?
Selon votre dossier et la formalité de radiation, elles peuvent être exigées.
Anticipez : c'est un point bloquant fréquent.

[Contacter SocieTix](#)

Conclusion

Une fermeture propre = du temps, de la sérénité et moins de relances.



Plan d'action en 7 jours

Jour 1 : choisir la voie (volontaire / sommeil / judiciaire) et fixer une date réaliste.

Jour 2 : rassembler les pièces (Kbis, statuts, PV, identité, annonces).

Jour 3 : stopper l'opérationnel (contrats, banque, facturation) et inventorier actif/passif.

Jour 4 : déposer la formalité (EI ou dissolution) et suivre le dossier.

Jour 5 : faire les dernières déclarations fiscales/sociales (TVA, CFE, URSSAF).

Jour 6 : finaliser liquidation/radiation (si société) + attestations si requises.

Jour 7 : archiver le dossier (preuves, PV, récépissés) et clôturer les comptes bancaires.



Besoin d'aide ?

SocieTix vous accompagne sur vos formalités et peut vous orienter vers la solution la plus simple selon votre situation (EI, société, mise en sommeil, dissolution-liquidation, dossier complexe).

[Parler à un consultant](#)